



# unisanté

Centre universitaire de médecine générale  
et santé publique • Lausanne

## **Programme de soutien aux pharmaciens·nes formateurs·trices pour la formation postgrade FPH en pharmacie d'officine : demande d'intégration de l'établissement de formation**

Etablissement de formation postgrade (= pharmacie publique du canton du Vaud) :

Nom / Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Pharmacien·ne responsable : \_\_\_\_\_

Sont admis dans le programme de soutien aux pharmaciens·nes formateurs·trices pour la formation postgrade FPH en pharmacie d'officine les pharmacies du canton de Vaud répondant aux critères suivants :

- être reconnues pour la formation postgrade par la FPH Officine

### *Joindre la reconnaissance de l'établissement de formation postgrade par la FPH Officine*

- offrant un environnement soutenant l'avancement de la formation postgrade du·de la pharmacien·ne candidat·e
- employant le·la pharmacien·ne formateur·trice **et** le·la candidat·e
- N'imposant pas un temps de redevance pour le soutien à la formation postgrade dans le contrat de travail qui la lie au·à la candidat·e

### *Joindre les copies des contrats de travail des pharmaciens·nes formateurs·trices et candidat·e*

- ne formant qu'un·e seul·e pharmacien·ne au titre FPH en pharmacie d'officine durant toute la durée de participation au programme

Par sa signature, le·la pharmacien·ne responsable de l'établissement de formation assure remplir les critères d'éligibilité ci-dessus.

Lieu, date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_